



Madame la DFSPPI du SPIP 31/09,

Vous avez été à plusieurs reprises sollicitée sur l'organisation de la mise en place du programme ADERES par des CPIP individuellement et par l'intersyndicale lors de la rencontre du 6 mars 2023.

A quelques semaines de la mise en place du 1^{er} programme ADERES sur le MO de Toulouse, nous vous alertons une nouvelle fois sur l'impossibilité matérielle de mettre en place ce programme et dénonçons les méthodes utilisées par les cadres de proximité qui « pilotent » ce dispositif.

Le constat est là, la méthodologie utilisée est inacceptable :

- > Désignation d'office des binômes d'animateurs;
- > Composition des binômes d'animateurs imposée
- > Réquisition des ASS du SPIP, en lieu et place d'intervenants extérieurs
- > Mobilisation des CPIP des antennes du MF pour une action qui doit se dérouler en MO malgré leur incompréhension et inquiétudes exprimées à de nombreuses reprises.
- > Calendrier imposé avec des échéances en dehors de toute réalité et en dépit du fond du programme ;
- > Absence d'accompagnement des binômes pour l'organisation des séances
- > Absence de communication sur l'organisation du programme : cahiers des participants, paperboard, stylos, etc.
- > Absence d'organisation de service pour permettre une décharge des CPIP animateurs : refus de décharge et aucune proposition pour éviter la surcharge inhérente à l'absence de la moitié de l'équipe de la SAS

Nous ne comprenons pas la précipitation pour la mise en place de ce programme.

En l'état, la 1ère session d'ADERES qui doit débuter le 21 avril 2023 ne peut être maintenue sous peine d'être un fiasco.

Toulouse, le 21/03/2023